DÉCISIONS DU DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR

Nº 57. — DECISION supprimant le cours d'anglais dans les écoles publiques de Papeete.

Le Directeur de l'Intérieur,

Vu les décisions du 11 janvier 1883 chargeant M^{me} Bouët de l'enseignement de la langue anglaise à l'école publique des garçons et des filles de Papeete;

Vu la délibération et le vote du Comité des finances en sa séance du 18 janvier 1884,

Décide :

Le cours d'anglais, institué aux écoles publiques de Papeete par les décisions susvisées, est supprimé à compter du 16 février courant.

> Papeete, le 26 février 1884. Signé: GERVILLE-RÉACHE.

N° 58. — DECISION supprimant le cours de musique à l'école publique des garçons de Papeete.

LE Directeur de l'Intérieur,

Vu la délibération et le vote du Comité des finances en sa séance du 18 janvier 1884,

DECIDE:

Le cours de musique à l'école publique des garçons de Papeete est supprimé à compter du 1er février courant.

Papeete, le 26 février 1884. Signé: GERVILLE-RÉACHE.

N° 59 — DÉCISION supprimant le cours de piano à l'école publique des filles de Papeete.

LE Directeur de l'Intérieur,

Vu la décision du 20 janvier 1883 chargeant M^{lle} Jules, sousdirectrice de l'école publique des filles, de l'enseignement du piano à ladite école;

Vu la délibération et le vote du Comité des finances en sa séance du 18 janvier 1884,